

**Arrêté du 5 février 2021 portant nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal judiciaire d'Argentan**

NOR : JUSB2104398A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu la décision des chefs de cour de la cour d'appel de Caen, en date du 4 février 2021, portant délégation au tribunal judiciaire d'Argentan;

ARRÊTE

Article 1

Madame Patricia GOUHIER (RIBON), greffière au tribunal de proximité de Flers, déléguée au tribunal judiciaire d'Argentan, par décision des chefs de cour, en date du 4 février 2021, est nommée, pour une nouvelle période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, régisseuse intérimaire audit tribunal.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Caen, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 5 février 2021,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes
La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité
professionnelle,

Aude TORCHY

